

MAIRIE
DE
67150 MATZENHEIM

Bas-Rhin



LE MAIRE

Tél. 03 88 74 41 61

Fax 03 88 74 17 64

mairie-matzenheim@wanadoo.fr

A R R E T E

**Plan local d'urbanisme
Mise à Jour**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2014 approuvant le plan local d'urbanisme ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 portant approbation des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par la Société GRTgaz SA sur le territoire du département du Bas-Rhin,
- Vu l'article 5 de l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016, transmis aux collectivités le 26 janvier 2017, portant approbation des servitudes d'utilité publique, fixant les modalités de mise à jour des annexes des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme
- Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 27 septembre 2017 demandant la mise à jour de l'annexe des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu les plans et pièces du dossier ci-annexé ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'annexe des servitudes d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'y ajouter les Servitudes d'Utilité Publiques relatives à la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz exploitées par la Société GRTgaz SA sur le territoire du département du Bas-Rhin,

À cet effet sont jointes à l'annexe les pièces suivantes :

- l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 ;
- les annexes de l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2016 ;

ARTICLE 2 : Le plan local d'urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** en mairie.

ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Préfet du Bas-Rhin
- Madame/Monsieur le Sous-Préfet chargé(e) de l'arrondissement de SELESTAT
- Monsieur le Directeur du service des Finances Publiques d'Alsace – France Domaine Bas-Rhin.
- Direction Départementale des Territoires – Service Aménagement Durable des Territoires (SADT), 14 rue du Maréchal Juin, BP 61003, 67070 STRASBOURG CEDEX

Fait à Matzenheim, le 24 novembre 2017

Le Maire
Michel KOCHER

